



CAP LOCALES ETABLISSEMENT DES TABLEAUX D'AVANCEMENT (AAP2 - AAP1 - C1)

Les CAP Locales établissant les tableaux d'avancement pour l'année 2008 se sont déroulées le vendredi 28 mars. Depuis 2006, les propositions d'inscription aux tableaux d'avancement de grade sont à l'initiative des directions locales. La CP soumet ensuite aux CAP Centrales les propositions issues des CAP Locales et ce n'est qu'à ce moment que l'avancement est prononcé. La CGT dénonce l'impact de la réforme de la notation/évaluation sur les conditions de changement de grade. En effet, celle-ci devient critère prépondérant et exclut, de fait, un nombre considérable de collègues de promotions nullement déméritées.

En préambule de l'examen des tableaux d'avancement, les élus CGT ont lu la déclaration suivante :

Monsieur le Trésorier,

Nous inaugurons aujourd'hui un nouveau mandat issu des élections du 4 décembre dernier. Un nouveau mandat qui démarre dans un flou des plus artistiques dont on ne connaît pas le terme.

La réunion d'aujourd'hui se tient dans un contexte social extrêmement tendu. Hier c'est près de 20% des collègues du département qui étaient en grève contre le projet de fusion DGI-DCGP et contre le projet de loi de mobilité des fonctionnaires. Ils étaient près de 30% chez nos collègues des Impôts.

Pour ce qui concerne la fusion, la CGT, dépassant le plan social proposé par le Ministre, rejette la création de la DGFP qui a pour seul but de conglomérer les 2 administrations du Ministère. Depuis le 4 octobre 2007, aucune discussion n'a pu être engagée sur les missions exercées par nos 2 directions ni sur les effectifs qui composeront la DGFP. La CGT formule, depuis de nombreuses années, des propositions et des revendications sur les missions, les conditions et les principes de mise en œuvre de ses dernières, l'organisation territoriale de nos administrations et les moyens devant être alloués. Le Ministre, ayant fait des propositions dites sociales d'accompagnement, a passé le flambeau au coordinateur, considérant le dossier clos.

Hier midi, une délégation a été reçue par Philippe PARINI qui a renvoyé toutes les interrogations vers les TPG et les DSF.

Justement, la CGT vous demande aujourd'hui des informations sur l'actualité de la fusion dans le département.

Parallèlement à ce dossier, est actuellement en discussion le projet de loi de mobilité des fonctionnaires. Et ce, à l'initiative du Ministre de la Fonction Publique qui n'est autre que le même qui détient le portefeuille des Comptes Publics !!! Ce projet de loi est synonyme de démantèlement du statut des fonctionnaires. Le statut n'est pas un privilège, il est la garantie pour le fonctionnaire, lui-même, et le citoyen, de se préserver des aléas politiques, du clientélisme, de la corruption.

/

.../...

Il permet qu'un agent public désintéressé offre le même service au citoyen quel que soit l'endroit du territoire où il se trouve, quelle que soit sa condition sociale, quelles que soit ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses...Instaurer un Service Public à 2 vitesses, à plusieurs statuts, c'est officialiser l'inéquité et l'arbitraire.

Ces 2 projets sont à globaliser dans la très dogmatique Révision Générale des Politiques Publiques et le rapport ATTALI, tous deux d'inspiration libérale visant des économies à courts termes, des suppressions massives d'emplois de fonctionnaires contribuant ainsi à briser le lien social que le service public français a contribué à tisser tout au long de son existence. Le rapport ATTALI, quant à lui, préconise de supprimer les Trésoreries et les CDI pour en faire des agences, préconise une nouvelle fois la retenue à la source. Même si le Ministre n'a pas fait siennes les décisions du rapport nous concernant, elle ne font pas partie des 3 points rejetés par le Président de la République, et nous connaissons l'influence présidentielle sur les décisions politiques actuelles.

La raison qui nous amène à siéger ce matin est donc l'élaboration des Tableaux d'Avancement. Depuis 2006, conjuguant la réforme de la notation, la gestion des Tableaux d'Avancement est soumise à l'avis des CAP Locales. L'instauration de la notation en critère n°2 est un facteur discriminant voire rédhibitoire pour certains collègues. La sécheresse salariale imposée par les différents ministres de la Fonction Publique depuis 2000, est plus durement ressentie pour les sommets de grade qui ne peuvent accéder au grade supérieur du fait d'une notation qui ne frise pas l'excellence. Le changement de grade, malgré les contorsions gouvernementales, ne doit pas contribuer seul à l'amélioration du pouvoir d'achat mais doit retrouver son essence originelle qu'est la reconnaissance des

La CGT revendique:

qualifications.

- la suppression des grades d'Adjoints Techniques de 2^{ème} et 1^{ère} classe, d'Agents d'Administration de 2^{ème} classe, d'Agents d'Administration Principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classe, de Contrôleurs de 1^{ère} classe qui n'ont aucune justification fonctionnelle, accompagnée d'un élargissement de l'amplitude indiciaire actuelle, permettant de doubler le traitement au cours de la carrière dans le même corps.
- une révision des échelonnements permettant d'atteindre la moitié du gain indiciaire total après un tiers de la carrière dans le même corps.

Considérant que le système antérieur, malgré des imperfections, respectait une certaine équité et n'était pas soumis à l'arbitraire, la CGT votera donc contre les travaux de la CAP Locale. Ce vote ne remet, bien sûr, aucunement en question la valeur professionnelle des agents retenus.

Les élus CGT

Monsieur MARTIN a commenté les chiffres de la grève dans le département, qu'il trouve atypiquement élevés par rapport à la moyenne nationale (2 fois supérieurs). A noter que les collègues du DIT étaient à près de 60% en grève.

En ce qui concerne la fusion, il n'a pu nous donner plus d'informations que nous ne savions déjà. Ca devient pénible, le Ministre ne veut plus rencontrer les fédérations syndicales, PARINI nous renvoie vers les TPG et ceux-ci semblent ignorer de quoi sera fait leur et notre avenir. Nous savons seulement que le département a déposé une candidature de SIP préfigurateur. Et maintenant on attend ... les bras croisés? Non sûrement pas!

Par ailleurs, les élus CGT en CAPL n°3 ont souhaité porter à la connaissance de la direction qu'un manquement déontologique avait été fait par une organisation syndicale lors d'un précédent compte rendu de CAP. En effet, des éléments du débat de CAP avaient été publiés citant un collègue. Il serait souhaitable, dans l'intérêt de tous, que de tels agissements ne se reproduisent plus. Et un mail d'excuse adressé au collègue mis en cause réparerait cette bévue.

TABLEAU D'AVANCEMENT A AAP 2

Les conditions d'inscription 2008 : Être AA lère classe 5ème échelon et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans le grade au 31/12/2007. Pour les critères de notation, il faut avoir, au moins, la note de référence sur les 3 dernières années.

Dans le département, 14 collègues avaient vocation. Le ratio déterminé par la CP pour le département est de 7,79 et la CAP a proposé de classer 9 collègues. La sélection proposée par l'administration est transmise à la CAP Centrale qui donnera un avis définitif le 24 juin prochain. Le collègue classé 1 l'a été car il est issu du classement 2007, n'ayant pas été retenu l'année dernière, il garde un rang utile pour cette année. A noter que les critères de notation ont supplanté l'ancienneté dans le grade, ce qui a entraîné l'éviction de 4 collègues, ayant une ancienneté dans le 5ème échelon supérieur à 2007.

Clt	NOM	AFFECTATION	ANCIENNETE
1	PHILIPPE Vincent	TP COLOMBES	01/08/2006
2	PEZERON Eddy	TG BUDGET	26/09/2006
3	BLANCHARD Frédéric	TG CDC	10/12/2007
4	LE BRETON Yannick	ENT LYON	10/07/2007
5	BENAMARA Raouf	TP SAINT CLOUD	16/10/2007
6	DELLOUX Yonel	TG RACAR	01/12/2007
7	ROBIN Hubert	TG DIT	01/12/2007
8	MAUME Barbara	TP ISSY LES Mx	01/03/2007
9	MOISAN Fabrice	TP SAINT CLOUD	01/10/2007

POUR : ADMINISTRATION - FO CONTRE : CGT

TABLEAU D'AVANCEMENT A AAP 1

Les conditions d'inscription 2008 : Être AAP 2 avec 2 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'AAP 2 au 31/12/2007. Pour les critères de notation, il faut avoir, au moins, la note de référence sur les 3 dernières années.

Clt	NOM	AFFECTATION	ECHELON	ANCIENNETE
1	BOUCHETEAU Béatrice	TP ASNIERES	AAP 2 - 10	16/02/2007
2	THIBAULT Denise	TP CLAMART	AAP 2 - 10	21/02/2007
3	BASSET Nicole	TP SEVRES	AAP 2 - 11	01/02/2003
4	LEFEVRE Bertrand	TP AMENDES	AAP 2 - 11	01/08/2007
5	RETORE Dominique	TP NANTERRE	AAP 2 - 10	19/01/2007
6	ERBIL Nadia	TP CHATILLON	AAP 2 - 10	01/06/2007
7	BERTHIER Françoise	TP BOULOGNE	AAP 2 - 10	11/09/2007
8	HACQUARD Thierry	RM COLOMBES	AAP 2 - 9	12/10/2007
9	LEJEUNE Michèle	TP COLOMBES	AAP 2 - 9	16/12/2005
10	VELAYOUDON Ketty	TG RACAR	AAP 2 - 9	16/12/2005
11	DAUBIN Catherine	TP SCEAUX	AAP 2 - 9	01/05/2005
12	REY Philippe	TG DIT	AAP 2 - 9	08/10/2005
		·		·

Dans le département, 37 collègues avaient vocation. Le ratio déterminé par la CP pour le département est de 10,93 et la CAP a proposé de classer 12 collègues. La sélection proposée par l'administration est transmise à la CAP Centrale qui donnera un avis définitif le 24 juin prochain. Les 2 collèques classés 1 et 2 l'ont été car ils sont issus du classement 2007, n'ayant pas été retenus l'année dernière, ils gardent un rang utile pour cette année. Cependant, cette catégorie de personnels étant très nombreuse, la CAP a du trancher une nouvelle fois entre des dossiers similaires. Plusieurs collègues se sont

faits primer à cause de leur notation : bonnes ou très bonnes notes mais pas excellentes!!!!

POUR : ADMINISTRATION CONTRE : CGT - FO

Les promus seront nommés avec effet rétroactif au 1er janvier 2008 La CAP Centrale aura lieu le 24 juin prochain.

TABLEAU D'AVANCEMENT A C1

Les conditions d'inscription 2008 : Être contrôleur de 2ème classe de 7ème échelon avec 2 ans d'ancienneté au 31 décembre 2007 et 5 ans de service public dans le corps de catégorie B au 31 décembre 2008. Pour les critères de notation : au moins la note de référence sur les 3 dernières années.

Clt	NOM	AFFECTATION	ECHELON	ANCIENNETE
1	EDREI Gilles	TP BOIS COLOMBES	C 2 - 10	11/12/2005
2	NANCY Juliette	TP ANTONY	C 2 - 10	11/01/2006
3	EYRAUD Nicole	TP ISSY LES Mx	C 2 - 11	16/10/2007
4	FONTAINE Jerry	TG DIT	C 2 - 12	01/10/2005
5	DUMEGE Françoise	ERD Secteur Local	C 2 - 12	01/11/2006
6	BONHOMME Christine	RM NANTERRE	C 2 - 11	01/10/2005
7	VAQUIER DE LA BAUME Monique	TP MALAKOFF	C 2 - 11	28/03/2007
8	MARIEL Marie-Hélène	TP SCEAUX	C 2 - 11	01/06/2007
9	JAOUEN Corine	TP BOIS COLOMBES	C 2 - 11	15/11/2007
10	MOYAU Vincent	TP MONTROUGE	C 2 - 10	01/11/2006
11	BOUCHAULT Josiane	TP SCEAUX	C 2 - 10	28/06/2007
12	GANCHE Marie Georges	TP ANTONY	C 2 - 10	01/09/2005
13	MASVALEIX Catherine	TG CDC	C 2 - 10	25/10/2007
14	GERY Michèle	RP VANVES	C 2 - 10	23/12/2005
15	BILLON Valérie	RM NANTERRE	C 2 - 10	10/09/2007

Dans le département, 49 collègues avaient vocation. Le ratio déterminé par la CP pour le département est de 13,85 et la CAP a proposé de classer 15 collègues. La sélection proposée par l'administration est transmise à la CAP Centrale qui donnera un avis définitif le 25 juin prochain. Les collègues classés 1, 2 et 3 l'ont été car ils sont issus du classement 2007, n'ayant pas été retenus l'année dernière, ils gardent un rang utile pour cette année. Cependant, le 10ème échelon comprend de nombreux collègues avec une ancienneté qui varie jusqu'à 2 ans. Une fois encore, plusieurs collègues se sont faits primer à cause de leur notation : bonnes ou très bonnes notes mais pas excellentes!!!!

POUR : ADMINISTRATION - FO CONTRE : CGT

Les promus seront nommés avec effet rétroactif au 1er janvier 2008. La CAP Centrale aura lieu le 25 juin prochain.

LES ELUS CGT :

Anne-Marie LAURENT (TG RCA) - Carole LAFON (TG RPDA) - Liliane RICHARD (RM NANTERRE) Sophie CHARTROU (ERR) - Adeline PIERRON (PAIERIE) - Philippe KERGOAT (TP AMENDES) Franck RICHAGNEUX (ERD) - Medhi DUROT (RM PUTEAUX)



Se syndiquer plus, pour gagner plus!

Nom: Prénom:

Affectation:
Grade: Indice:

Date : Déclare adhérer au Syndicat National du Trésor

Signature:

A remettre à un syndiqué CGT ou à Carole LAFON case CGT de la TG

